

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC213

présenté par

Mme Essayan, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« engagement »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 2 :

« , leur bienveillance et leur exemplarité, les personnels du service public de l'éducation et de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit les unir. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation et l'enseignement sont un défi du quotidien. Les personnels de l'éducation nationale ont un rôle fondamental dans notre société, en étant des repères pour nos enfants et participent pleinement à leur construction.

Par cet amendement, le groupe MoDem et apparentés entend rappeler que les principes d'exemplarité, de bienveillance et d'engagement sont ceux non seulement de la communauté éducative, enseignants, élèves et parents, mais aussi de l'ensemble des services de l'éducation nationale.